



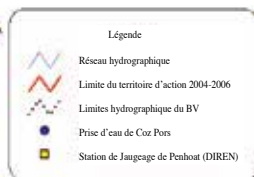
Anse du Kernic Baie de Morlaix



Monts D'Arrée

LE SYNDICAT MIXTE DU HAUT-LÉON, SES ACTIVITÉS: Le SMHL, 28 communes, a été créé en 1977 pour répondre à un besoin en eau des communes de l'aval du territoire. Depuis les années 90, les enjeux quantitatifs sont devenus qualitatifs. Le Syndicat s'est alors engagé dans des programmes environnementaux: Bretagne Eau Pure, pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin-versant de la Penzé et le Contrat de Restauration et d'Entretien des cours d'eau.

Territoire d'actions BEP/CRE



La Penzé prend sa source dans les Monts d'Arrée et parcourt 32 km avant de se jeter dans la baie de Morlaix. (cf. carte). Différentes activités sont présentes sur le territoire et nécessitent une eau de bonne qualité: l'alimentation en eau potable (prise d'eau de St-Thégonnec), les piscicultures (4), l'agriculture (170 agriculteurs), l'ostréiculture,...

LE PROGRAMME BRETAGNE EAU PURE 2

De manière à garantir l'approvisionnement en eau potable mais aussi le développement économique, la santé publique et le respect de l'environnement, le Syndicat s'est engagé dans le programme Bretagne eau pure 2 en 1998. Différentes actions visant à la réduction des nitrates, des pesticides et des bactéries dans l'eau ont été menées auprès des différents publics, acteurs du territoire, pendant 5 ans:

- **Des actions agricoles:** démonstrations techniques de nouvelles pratiques de désherbage par exemple, diagnostics pulvérisateurs, bulletins d'information technique,...
- Des actions individuelles telles que l'installation de cuves de rinçage sur les pulvérisateurs, l'implantation de couverts végétaux pièges à nitrates, des plans de fumure prévisionnels, des diagnostics parcelles à risque phytosanitaire... ont été proposées et réalisées par bon nombre d'agriculteurs. Ces actions sont menées en concertation avec la C.P.A.
- **Au niveau non agricole:** des actions de communication et de sensibilisation à destination:
 - des particuliers, des scolaires (stands d'information lors des salons et des foires aux plantes, animations scolaires, "Journées Bretagne Eau Pure", visites de sites stratégiques sur le bassin-versant,...)
 - des collectivités avec la réalisation des plans de désherbage des espaces communaux.
- **Le Syndicat s'est engagé** à poursuivre jusqu'à fin 2006 les actions entamées en contractualisant un

nouveau programme, le 16 septembre dernier avec l'Europe, le Conseil général du Finistère, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. En contrepartie ils assurent un soutien financier à hauteur de 80%.

Le Syndicat, porteur de projet du programme a en charge la mise en œuvre et le suivi des actions à l'échelle du bassin-versant.

- **En préalable, une des conditions était la mobilisation des acteurs de terrain à améliorer leurs pratiques de désherbage et de fertilisation.** Différents engagements ont été pris par les agriculteurs, dans le cadre des Engagements de Progrès Agronomiques / Contrat d'Agriculture Durable, par les organisations professionnelles agricoles, dans le cadre d'une charte des bonnes pratiques agricoles, et par les collectivités, par le biais de la charte phytosanitaire communale.

La reconquête de la qualité de l'eau nécessite l'amélioration des pratiques de chacun. Le particulier est également concerné en tant que jardinier amateur (utilisateur de produits phytosanitaires), de par un assainissement défectueux de son habitation,...

Chacun à son niveau peut agir pour améliorer la qualité de l'eau.

A noter qu'une eau de mauvaise qualité nécessite davantage de traitements pour la rendre potable et respecter les normes de qualité imposées pour la distribution au robinet. Cependant, plus l'eau nécessite de traitements, plus le prix du m³ d'eau produit et distribué, est élevé. Et ce surcoût est répercuté sur la facture d'eau du consommateur.



© SMHL



© SMHL



LE CONTRAT RESTAURATION-ENTRETIEN

Le 10 octobre 2003, le Syndicat s'est engagé dans un contrat restauration-entretien des cours d'eau du bassin-versant de la Penzé.

Ce contrat, signé en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général du Finistère et l'A.A.P.P.M.A de Morlaix, est un programme quinquennal. Il consiste à restaurer, puis entretenir les berges de la Penzé, du Coat Toulzac'h et de leurs affluents. Pendant de nombreuses années, ce sont les associations de pêche qui ont réalisé des opérations de nettoyage sur ces cours d'eau. Tous les ans en moyenne, 6 km de rivières faisaient l'objet de travaux effectués par des bénévoles.

Mais alors pourquoi s'engager dans un tel programme? Un C.R.E permet d'appréhender de manière globale le bassin-versant et ainsi d'y appliquer une gestion cohérente, de la source à l'estuaire. Une étude préalable a permis de faire un état des lieux (naturel, économique, humain) des cours d'eau, de découper la rivière en tronçons homogènes et d'y attribuer des objectifs de gestion: Maintien d'un écosystème de qualité, hydraulique, piscicole, faunistique / floristique, et des usages.

Suite à cette étude, un programme pluriannuel a été établi. Il définit pour chaque année du contrat les travaux à réaliser. Le Syndicat fait appel à des entreprises de réinsertion, forestière et aux bénévoles de l'association de pêche de Morlaix. Ils procèdent la plupart du temps, suivant des méthodes douces, à l'abattage sélectif des arbres morts ou fortement penchés, à l'élagage des branches basses, le débroussaillage sélectif des berges et à la gestion des embâcles.

Sur 5 ans, 140 km de cours d'eau feront l'objet d'une restauration et/ou d'un entretien, soit un peu moins de 30 km par an en moyenne.

LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

fait également partie des missions du Syndicat. Auparavant le moyen de lutte utilisé était les carottes empoisonnées. N'étant pas sélectif au niveau des espèces capturées, il a été interdit et remplacé par le piégeage qui permet de cibler les rongeurs aquatiques (rats musqués, ragondins). Ces espèces sont nuisibles pour le milieu naturel, le bétail et l'homme car ils détruisent les berges et sont vecteurs de maladies.

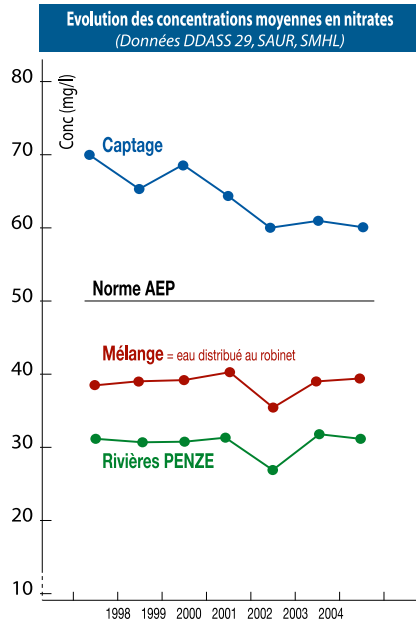
Le Syndicat, en collaboration avec la FEFIDEC, anime le réseau de piègeurs bénévoles, sur l'ensemble des communes du Syndicat.

Poursuivre la lutte contre les rongeurs aquatiques, est d'autant plus important qu'ils prolifèrent rapidement.

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE BASSIN-VERSANT DE LA PENZÉ

La prise d'eau de Saint-Thégonnec sur la Penzé, alimente 4 communes (St-Thégonnec / Guiclan / Ste-Sève / Pleyber-Christ), soit une population d'environ 8000 habitants.

Le maintien de teneurs en nitrates nettement inférieures à la norme s'impose car l'eau de la rivière Penzé sert à diluer l'eau souterraine du captage de Bodinéry dont les teneurs en nitrates sont nettement supérieures à la norme eau potable de 50 mg/l.



Cependant une diminution des concentrations en nitrates de 70 mg/l en 1998 à 61 mg/l en 2004 a été observée (cf. graphique) parallèlement à la mise en place d'un périmètre de protection du captage de Bodinéry en 1999 par le Syndicat des Eaux de la Penzé.

Les teneurs en nitrates à la prise d'eau de rivière de St-Thégonnec ont augmenté de 9 mg/l entre 1982 et 1998 passant de 27 à 36 mg/l. Depuis 1998, les teneurs se sont stabilisées, et tendent à diminuer (cf. graphique). En 2004, la teneur moyenne en nitrates est de 33 mg/l dans l'eau de rivière à St-Thégonnec et de 39 mg/l dans l'eau distribuée au robinet (cf. tableau 1).

Le maintien des teneurs en pesticides inférieures à la norme AEP est primordial du fait de l'absence de traitements au charbon actif à l'usine de Bodinéry.

- **Bassin-versant (B.V.)** : entité géographique délimitée par les lignes de crêtes, qui recueille les eaux de ruissellement vers un point de sortie unique, appelé exutoire
- **Métabolite** : produit de dégradation, molécule fille
- **Embâcles** : branchages, arbres,... en travers de la rivière, gênant l'écoulement de l'eau et la circulation des poissons
- **SMHL** : Syndicat Mixte du Haut-Léon
- **CPA** : Commission Professionnelle Agricole
- **CRE** : Contrat Restauration Entretien des cours d'eau
- **A.A.P.P.M.A** : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- **FEFIDEC** : Fédération Finistérienne de lutte contre les Ennemis des Cultures
- **AEP** : Alimentation en Eau Potable

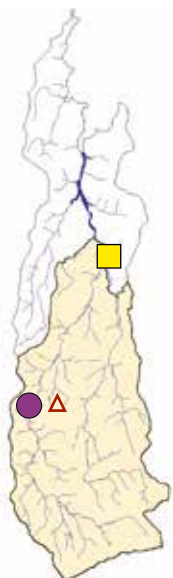


Le glyphosate (Round up) molécule utilisée par tous les usagers, et sa molécule de dégradation l'AMPA sont régulièrement détectés dans les eaux, à des concentrations souvent supérieures à la norme AEP de 0,1 µg/l.

L'atrazine et son métabolite, le déséthyl atrazine, sont en baisse mais toujours présents. Cette molécule était utilisée pour le désherbage du maïs jusqu'à son interdiction en septembre 2003.

L'isoproturon, utilisé pour le désherbage des céréales, est toujours présent sans dépasser la norme AEP.

Les collectivités ont la responsabilité légale de fournir de l'eau potable au robinet. L'exploitant (collectivité ou compagnie des eaux) surveille en permanence la qualité de l'eau et un organisme d'État, la DDASS contrôle une soixantaine de paramètres. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé. Les résultats de la DDASS sont affichés en mairie.



Nitrates (Janv. Nov. 2004)	Objectifs	Valeurs moyennes	Tendance
Prise d'eau rivière Coz-Pors/St-Thégonnec (Données DDASS/SMHL)	Moyennes < 35 mg/l	33 mg/l	Stabilité 😊
Eau de captage/Bodinéry/ Saint-Thégonnec (Données SAUR)	-	60 mg/l	Baisse 😊
Eau distribuée (Données SAUR)	-	39 mg/l	Stabilité 😊
Penhoat (Exutoire)	-	41,4 mg/l	Baisse depuis 1998 😊

Tableau 1

Pesticides	Objectifs	Valeurs maximales	Tendance
Glyphosate	<0,1 µg/l	0,51 µg/l	Augmentation 😞
AMPA	<0,1 µg/l	0,27 µg/l	Stable 😊
Atrazine	<0,1 µg/l	0,09 µg/l	Baisse 😊
Déséthyl atrazine	<0,1 µg/l	0,06 µg/l	Stable 😊
Isoproturon	<0,1 µg/l	0,09 µg/l	Stable 😊

Tableau 2

Direction de publication : L Roué

Rédaction / contact : V Sibiril

Comité de lecture : D Mazé, JY Mingam, F Raoult, L Roué, R Allain, J Cheveau, C Payen

Conception : Breizland 02 98 85 03 54
 Syndicat Mixte pour l'Aménagement hydraulique des Bassins du Haut-Léon
 02 98 79 64 89
 syndicat.hautleon@wanadoo.fr

LES PARTENAIRES BRETAGNE EAU PURE

Le programme Bretagne Eau Pure est financé par l'Etat, les Départements, les Régions, le Conseil régional de Bretagne, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, les Conseils généraux des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et de Morlaix, et les communes membres du Syndicat Mixte pour l'Aménagement hydraulique des Bassins du Haut-Léon.